

Communication concernant une ordonnance devenue sans objet

L'ordonnance suivante est sans objet depuis le 1^{er} janvier 2005:

Ordonnance du 12 avril 2000 sur les contributions liées à des projets visant à encourager la relève dans les universités cantonales pendant les années académiques 2000/01 à 2003/04 (Ordonnance sur le programme d'encouragement de la relève 3^e phase)¹

22 février 2005

Chancellerie fédérale

¹ RO 2000 2097

